

Bureau du 14 janvier 2002

Décision n° B-2002-0371

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Revente, à la Ville, d'un lot dans un immeuble en copropriété situé 2, bis rue des Forces**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de monsieur le maire de Lyon, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 15 244,90 €, conforme à l'avis des services fiscaux, un lot dans un immeuble en copropriété situé 2, bis rue des Forces à Lyon 2°, appartenant à monsieur Eric Bediat et cadastré sous les numéros 91, 99 et 100 de la section AB pour une superficie au sol de 113 mètres carrés.

Il s'agit d'un appartement de 22 mètres carrés au 1er étage avec le droit aux WC communs avec l'appartement voisin dudit immeuble et aux appartements du 1er étage du 2, rue des Forces, formant le lot n° 203 auquel sont rattachés les 15/295 des parties communes.

La ville de Lyon, qui s'est engagée à préfinancer l'achat de ce bien par la Communauté urbaine, en vue de permettre l'extension du musée de l'imprimerie, le lui rachèterait au prix de 15 244,90 € et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,